

supérieur ou non à celui de l'année précédente. D'après ce plan, chaque commis touche un bonus quelconque chaque semaine.

Le système suivant, qui prête plus ou moins à la critique, c'est celui par lequel on base le pourcentage du bonus sur le prix des articles vendus, de sorte que, plus le prix est élevé, plus est considérable le pourcentage du bonus. Naturellement, ceci tente le commis à faire des efforts insensés pour vendre des articles dispendieux.

Il est indiscutable qu'un système de bonus sagement conçu et bien dirigé contribue à augmenter le chiffre des ventes. Les chefs d'une maison s'apercevront bien vite des avantages à tirer d'une clientèle rendue plus nombreuse — car ils savent bien que cela signifie plus de ventes et plus de profits. Pour la moyenne des commis, un plus grand nombre de clients seulement veut dire plus d'ouvrage sans aucun profit immédiat pour lui. Avec l'offre d'un bonus, il sait que plus il vendra, plus il a de chance d'augmenter son salaire et, dans le dernier cas que nous donnons comme exemple, chaque client entrant dans le magasin représente un supplément de salaire pour le commis qui n'hésitera pas à se présenter à lui et à faire tout en son pouvoir pour établir une vente qui profitera à tous les intéressés.

LE TARIF AMERICAIN.

Sur quoi porteront les réductions.

L'enlèvement de tous impôts sur de nombreux articles alimentaires et d'habillement; de fortes réductions des taux sur tous ceux de première nécessité; une augmentation d'impôt sur tout ce qui tend au luxe, voilà les grandes lignes du projet de revision du tarif américain.

Le sucre sera affranchi de droits en 1916, car la loi propose une réduction immédiate de 25 pour cent et la levée de la balance en 1916.

La laine brute sera aussi affranchie immédiatement, avec une forte réduction de tarif sur tous les articles en laine.

Tous les autres articles suivants sont aussi à la liste de franchise: la viande, la farine, le pain, la chaussure, le bois, les harnais, la sellerie, le minerai de fer, le lait et les patates, le sel, le maïs, les instruments aratoires, le bois, le cuir, les bibles, les matières imprimées ne coûtant pas plus de 2½ cents la livre, les clavigraphes, machines à coudre, machines typographiques, caisses enregistreuses, rails d'acier, broche pour clôtures, clous, fer pour bandages et fers à chevaux, poisson, soufre, soda, matériaux d'emballage, acides acétique et sulfurique, borax, articles divers, y compris les manches à balais, moyeux de roues, lattes, piquets, douves et bardeaux.

Quoique la farine soit portée à la liste de franchise, il reste pas moins une restriction de 10 pour cent contre les pays qui frappent d'un impôt la farine américaine, c'est-à-dire le Canada et plusieurs autres.

Dans son mémoire qui accompagne le bill, M. Underwood, président de la Commission des Voies et Moyens, donne le tableau comparatif suivant qui démontre les réductions faites — ou plutôt à faire — sur les articles de première nécessité.

Article.	Loi actuelle.	Nouveau projet.
Chaux	9.17	5.00
Meules	9.21	8.33
Bicycles	45.00	25.00
Canifs	77.68	35.00
		et 55.00
Rasoirs	72.36	35.00
		et 55.00

Ciseaux	53.77	30.00
Couteaux et fourchettes	41.98	27.00
Meubles	35.00	15.00
Bétail	27.07	10.00
Oeufs	36.38	14.29
Arbres fruitiers	54.44	27.58
Toile de coton	50.00	26.69
Etoffes de coton	42.74	26.69
Bonneterie	75.38	50.00
Gants de coton pour hommes et enfants.	89.17	35.00
Sous-vêtements en tricot	60.27	25.00
Faux-cols et manchettes	49.10	30.00
Couvertures de lits	72.69	25.00
Flanelle	93.29	30.00
Habillements	79.56	35.00
Etoffes à robes et vêtements pour femmes et enfants	99.70	35.00
Soie à coudre	25.00	15.00
Papier d'emballage	35.00	25.00
Livres	25.00	15.00
Balais	40.00	15.00
Allumettes	27.59	14.00
Harnais et sellerie autre qu'en cuir	35.00	20.00
Articles en caoutchouc	35.00	10.00
Crayons de mine	39.00	25.00

Ces changements radicaux dans le tarif des Etats-Unis peuvent entraîner une revision de celui du Canada. En tout cas, les effets du changement devront être étudiés de très près et avec soin. Le tarif canadien a été en grande partie dressé en vue du fait que nous vivions presque en communauté avec l'un des pays les plus hautement protégés du monde.

Il est amusant de relever aujourd'hui quelques-uns des discours prononcés des deux côtés de la frontière, durant la campagne de réciprocité au Canada.

La destinée a voulu que le Dominion héritât pratiquement de tout ce que comportait le projet de traité et ayant une valeur réelle, et cela absolument gratuitement au lieu d'avoir à le payer en marchés ou même au prix de notre indépendance nationale.

Si le gouvernement des Etats-Unis, ainsi que le propose le Comité des Voies et Moyens, fait disparaître les impôts sur les articles alimentaires, tels que produits de la ferme, les viandes, etc., cela voudra dire tout simplement que, en proportion de leur coût actuel, tous les articles affectés par la nouvelle législation seront haussés au Canada et que c'est le consommateur d'au-delà de la frontière qui retirera le plus grand bénéfice de la loi de réduction du tarif si elle est adoptée.

Les fermiers canadiens, naturellement, auront aussi part au bénéfice, au détriment du consommateur.

En somme, nous ne voyons rien en tout cela qui soit bien gai, car la législation projetée ne signifie rien autre qu'une plus forte augmentation du coût de la vie pour le peuple du Canada.

LES PRODUITS DE HENRI JONAS & CIE.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que nous publions dans cette même édition, pour le compte de la maison Henri Jonas & Cie, relativement à la Poudre à Limonade "The Messina". C'est un produit de haute marque fabriqué en vertu d'un brevet perpétuel datant de 1874. A la veille de la saison des chaleurs, les marchands feraient bien d'en commander un bon stock afin de pouvoir répondre à la demande qui est déjà commencée et qui ne pourra aller qu'en augmentant. Il nous fait plaisir de recommander la Poudre à Limonade "The Messina" comme, d'ailleurs, tous les autres produits de la maison Henri Jonas & Cie.